09 JUIN 1998 A688

ABEILLE ROYALE S.A. - ORGANISATEURS DE RECEPTIONS DRUNAT - Traiteur en Gâtinais
S.A. au capital de 500.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 4, Avenue de Bordeaux
45490 CORBEILLES EN GATINAIS
310.246.632 RCS MONTARGIS

GREFFE
Tribunal de Commerce
B.P. 715
45207 MONTARGIS CEDEX
4/1 B80

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MARS 1998

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 1997

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 18 Mars 1998 à 15 H les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Pierre DRUNAT, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Mr DRUMAT Olivier et Mr DRUMAT Jérôme.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Melle DRUMAT Marie.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5000 actions sur les 5.000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société

- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.

- la feuille de présence.

- et les pouvoirs et bulletins de vote.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 1997

- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes

- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 Septembre 1997,

- rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales,

- approbation des comptes annuels et de ces conventions,

- affectation du résultat,

- renouvellement du mandat de tous les membres du conseil d'administration,

- nomination de la S.A. "Gérard HAUTCOEUR" en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

- nomination de Madame Sylvie CHALINE en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 Septembre 1997 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 186.777,15 Francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES 101 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sont applicables, l'assemblée générale constate qu'aucune convention nouvelle n'y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter à l'amortissement partiel du compte de report à nouveau débiteur, la totalité du bénéfice net comptable de l'exercice.

L'assemblée générale reconnait en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats d'administrateurs de tous les membres du conseil :

- Monsieur Jean Pierre DRUNAT
- Monsieur Olivier DRUNAT
- Monsieur Jérome DRUNAT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION DE LA S.A. "Gérard HAUTCOEUR" EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale nomme pour une durée de six exercices, la Société Anonyme "Gérard HAUTCOEUR", membre de la compagnie régionale de PARIS, Boulevard St Germain à PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - NOMINATION DE MADAME SYLVIE CHALINE EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale nomme pour une durée de six exercices, Madame Sylvie CHALINE, membre de la compagnie régionale de PARIS- 5, Allée Jacques Bainville à 94300 VINCENNES, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour copie certifiée conforme
à l'original

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire